

Rémunération des élus
exercice terminé le 31 décembre 2025

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Maire (municipalité)	17 527 \$	8 764 \$
Maire (MRC de Mékinac)	6 612 \$	3 306 \$
Conseiller #1	3 745 \$	1 873 \$
Conseiller #2	5 292 \$	2 876 \$
Conseiller #3	6 336 \$	3 168 \$
Conseiller #4	6 336 \$	3 168 \$
Conseiller #5	6 336 \$	3 168 \$
Conseiller #6	6 336 \$	3 168 \$

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supralocal.
(ex: MRC, régie etc.)